



Attestation sur l'honneur

Dans le cadre d'une demande d'admission directe
en 2^{ème} année et jusqu'à l'avant-dernière année des études de santé

Date limite de dépôt de dossier : 1^{er} janvier 2022

Selon l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

atteste sur l'honneur :

ne m'être jamais inscrit(e) en 1^{ère} année d'un cursus santé en France : PACES, PASS, PCEM1 ou PCEP 1

m'être déjà inscrit(e) :

en PACES \Rightarrow 1 fois 2 fois ou plus

en PASS \Rightarrow 1 fois 2 fois ou plus

en L. AS \Rightarrow 1 fois 2 fois ou plus

au concours de 1^{re} année médecine (PCEM1) \Rightarrow 1 fois 2 fois ou plus

au concours de 1^{re} année pharmacie (PCEP1) \Rightarrow 1 fois 2 fois ou plus

et candidater **UNIQUEMENT** auprès de l'Université de NANTES pour l'année universitaire 2022-2023, où je me présente dans la filière : [cochez une seule case]

Médecine

Pharmacie

Odontologie

Maïeutique

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à le

Signature obligatoire :